

Publié le 27 janvier 2014.  
Dernière modification : 9 juillet 2024.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## SOCIÉTÉ ANONYME DES MESSAGERIES AUTOMOBILES NORD ANNAM-LAOS (SAMANAL), Vinh

Sociétés en formation  
Société anonyme des messageries automobiles Nord-Annam-Laos (Samanal)  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 27 novembre 1927)

Notaire : Naz [*sic* : *Nas*] de Tourris à Vinh.  
Siège social — Vinh, bd Maréchal-Pétain.  
But : services publics d'autos, location, commerce de l'automobile et de ses accessoires, garages et réparations, opérations commerciales similaires.  
Capital : 20.000 \$ en 800 act. de 25 \$ dont 1/2 à verser à la souscription.  
Répartitions des bénéfices nets :  
5 % à la réserve légale ; somme nécessaire à payer un dividende de 5 % au capital versé non amorti des actions.  
Le surplus : 8 % au conseil, 72 % aux actions, 20 % aux parts de fondateurs.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1928)

Nous apprenons la création à Vinh de la Société anonyme des Messageries automobiles Nord-Annam-Laos au capital de 20.000 piastres divisé en 800 actions de 25 piastres libérées du quart.  
Cette entreprise organiserait des convois entre Vinh et Thakhek par Nape et assurerait la correspondance avec les chaloupes du Mékong.

---

Société anonyme des messageries automobiles Nord-Annam-Laos  
Siège à Vinh  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 avril 1928)

Cette jeune société a commencé au début de février des services réguliers par camions accompagnés entre Vinh et Thakhek ; elle prépare actuellement la mise en service d'autres convois sur la route Đôngha-Savannakhet. Cette société se charge également du transit à Bênthuy, à Thakhek et bientôt à Dongha et Savannakhet.  
Son organisation est parfaite. Elle est dirigée par M. Fébreau, technicien qui a déjà fait ses preuves [voir Garage du Nord-Annam].  
La rapidité avec laquelle ces services ont été organisés, leur régularité et le succès remporté à leurs débuts, donnent beaucoup à espérer. C'est la première entreprise « fonctionnant d'une façon parfaite sur ces routes ».  
Nous attendons d'avoir vu fonctionner cette entreprise pendant quelques mois avant de donner à nos lecteurs des détails complets.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juin 1928)

Nous apprenons que les Messageries automobiles du Nord-Annam et du Laos augmentent leur capital de 60.000 piastres.

---

Notre carnet financier  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1928)

MM. Trilleau <sup>1</sup>, administrateur, et Dorlacq, commissaire, ont donné leur démission aux Messageries automobiles Nord-Annam-Laos ; le comité de direction a été supprimé et MM. [Pharaon] Coudoux <sup>2</sup> et Coton [*sic : Cotin, des Cinémas d'Annam-Laos*] ont été désignés comme premiers administrateurs de l'Association des porteurs de parts.

---

Société anonyme des messageries automobiles Nord-Annam-Laos  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 juillet 1929)

Cette société, qui a largement contribué, par ses caravanes de camions automobiles, au déblocage du Laos, et dont l'ouverture de la nouvelle route de Tân-Âp à Thakhek et des chantiers du chemin de fer va étendre considérablement le champ d'action, se propose également d'organiser le chalutage et remorquage sur le sông Ca, selon la formule recommandée par *l'Éveil économique*.

Or comme les rivières Ngan Sau et Ngan Pho se prêteraient, avec un matériel approprié, à une tentative de ce genre, la combinaison des transports par eau et par route nous paraît devoir être féconde en heureux résultats. Nous n'avons pas de renseignements sur la manière dont l'affaire est gérée ; nous savons toutefois que les dirigeants sont des gens qui connaissent parfaitement le pays et sont d'habiles techniciens. C'est sans doute cette considération qui a amené la Société financière d'Indochine [Sofinindo\*], filiale de la Banque franco-chinoise, à s'intéresser à l'affaire en souscrivant l'augmentation de 400.000 fr. qui porte le capital social à 2.087.000 fr.

Le nombre des administrateurs est porté de 7 à 9 et les deux nouveaux sièges ont été attribués à la Société financière et à son directeur, M. Lasseigne.

---

Inventaire de la France d'Outre-Mer et des états et pays sous mandat français  
(Ministère des colonies, 1930)

---

<sup>1</sup> Jules Amand Trilleau : né le 13 septembre 1880 à Prahecq (Deux-Sèvres). Un fils : Émile (1<sup>er</sup> décembre 1910). Entré dans les Travaux publics de l'Indochine le 18 juin 1914. Proche de Loisy qu'il remplaça comme chef de la subdivision de Hatinh pendant les vacances d'août 1924. Actionnaire de la Société du Garage du Nord-Annam.

<sup>2</sup> Pharaon Jean-Baptiste Coudoux : né en 1873 à Saint-Amand-les-Eaux. Planteur, il apporte en 1929 son domaine de Voi-bo à la Société agricole du Nord-Annam. Administrateur des Cinémas d'Annam-Laos (SACAL), à Vinh. Marié à Ho-thi-Hai.

L'un de ses fils, Marcel-René, né en 1920 à Tan-dau (Ha-tinh), a lui-même épousé une Annamite, Phan-thi-Nhuan, née en 1928 à Hué. Une fille issue de leur union est établie à la Réunion, mariée à Éric Wagner, fils d'un petit patron de Bône (Algérie)(17 oct. 2017).

ÉTUDES  
GÉNÉRALES  
SUR QUELQUES SOCIÉTÉS COLONIALES

[55]

Société Anonyme des Messageries Automobiles du Nord-Annam-Laos  
(S. A. M. A. N. A. L)

Capital : 2.087.500 francs divisé en 20.875 actions de 100 fr.

Objet : Garages, vente autos et pièces détachées, réparations, transports, exploitation des lignes Vinh-Thakhek, Dongha-Savannaket et ligne postale Muong-Xieng-Khouang.

Constituée le 7 novembre 1927.

Siège social : 61, boulevard du Maréchal-Pétain, Vinh.

Conseil d'administration : M. R. Jullien <sup>3</sup>, président ; MM. Corbillon, Cotin, G. Monier, M. Grammont [Sofinindo], A. Loisy <sup>4</sup>, P. Coudoux, L. Lasseigne, Société financière d'Indochine.

Résultats : au 31 décembre 1928, bénéfice brut : \$ 16.305, dont 14.392.91 ont été affectées aux amortissements 1.912.21 ont été reportées à nouveau.

NORD-ANNAM

VINH

(L'Avenir du Tonkin, 23 mars 1931)

Le chauffeur Lê-van-Tuy, 37 ans, au service de la Samanal, a été arrêté pour blessures involontaires sur les personnes de madame et monsieur Detchi, maître mineur.

Lê-van-Tuy conduisait le 10 le camion A 429, à destination de Vôi-Bo et faisait route avec quatre autres voitures lorsqu'il eut une panne. Il répara et, au moment de partir, passèrent d'autres autos venant du Laos, et Tuy demanda à un chauffeur si d'autres voitures suivaient. On lui répondit que non, et Tuy partit alors qu'il n'aurait pas dû rouler à ce moment-là, la route étant fermée. Il partit donc et, arrivé dans une boude au bas d'une descente, il se trouva subitement en face d'une voiture venant en sens contraire, et pour l'éviter appuya à droite, mais son garde-boue accrocha une autre voiture. Il continua à rouler et, comme le tournant est très prononcé, il perdit aussitôt de vue l'autre voiture, et ce ne fut que quelque temps après qu'il apprit que l'autre auto était tombée dans le ravin et que les deux occupants de la voiture j avaient été blessés. Madame Detchi avait des côtes brisées et des déchirures à un poumon, et son mari un pied foulé. Lê-van-Tuy reconnaît qu'il marchait à vingt à l'heure, vitesse exagérée dans les tournants.

Hanoï

AU PALAIS

Cour d'appel (Chambre correctionnelle)

Audience de vacation du mardi 7 juillet

(L'Avenir du Tonkin, 7 juillet 1931)

.....

<sup>3</sup> Rémy Jullien (Eydoche, Isère, 1869-Hanoï, 1931) : entrepreneur en Annam. Voir [encadré](#).

<sup>4</sup> [Amédée Loisy](#) : ingénieur des travaux publics, puis planteur de café et dirigeant de sociétés.

Un très long arrêt interviendra au début de l'audience à propos de l'accident de la chaîne Annamitique, accident que l'*Avenir* a relaté en son temps.

Le tribunal de Vinh appelé, en son audience du 30 mai 1931, à juge le chauffeur Lê van Tuy, prévenu de blessures involontaires et de délit de fuite, et à se prononcer sur les réparations civiles, condamnait le dit chauffeur à un mois de prison ; et 16 francs l'amende ; à payer à M. Detchi 6.733 p. 90 à titre de dommages-intérêts ; la Société Anonyme des Messageries Automobiles du Nord-Annam et du Laos, représentée par M. Monier, était déclarée pécuniairement responsable des dites condamnations.

L'arrêt de la Cour confirme, quant au fond, le premier jugement en ce qu'il a déclaré la Samanal civilement responsable des condamnations pécuniaires prononcées contre son chauffeur Lê Van Thuy, mais réformant en ce qui concerne les responsabilités encourues, déclare :

Lê van Tuy responsable pour les 2/3 et Detchi pour l'autre tiers.

En conséquence condamne Lê van Thuy à payer à Detchi, à titre de dommages intérêts, les 2/3 des sommes suivantes :

1°) 5.000 p. pour le préjudice moral subi ;

2°) 2.000 p. pour perte de l'auto, bagages, équipement ;

3°) 500 p. pour frais médicaux et pharmaceutiques ;

4°) 235 p. pour transport et enterrement de l'enfant Detchi ;

5°) 500 p pont déplacements ; soit au total 8.235 piastres sur lesquels Lê van Tuy devra payer à Detchi les 2/3, soit 5 590 p. ; dit qu'il y aura lieu de déduire de cette somme les 1.100 p déjà versées a Detchi par la Samanal ; dit que les frais de dépannage seront supportes par 2/3 par la Samanal ; par 1/3 par Detchi ; soit 189 p.<sup>34</sup> pour la Samanal ; et 244 p. 66 par Detchi ; déclare la Samanal civilement responsable des condamnations pécuniaires prononcées contre Lê van Tuy.

---

#### TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1931)

La Cour d'appel décide que M. Detchi touchera 8.235 piastres pour l'accident d'auto que lui a causé la Samanal.

---

#### TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juin 1932)

Le Conseil de contentieux a rejeté la requête de la S. A. M. A. N. A. L. qui réclamait au gouvernement général et à la résidence supérieure au Laos 162.000 piastres de dommages-intérêts pour n'avoir pas eu la concession du marché de transport qu'elle assurait provisoirement.

---

Année 1932-1933

Liste électorale de la Chambre mixte de Commerce  
et d'Agriculture du Nord-Annam.

ELECTEURS FRANÇAIS

PROVINCE DE THANH-HOA

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 10 septembre 1932)

PROVINCE DE NGHÊ-AN  
54 Bœuf Jean Empl. Samanal Vinh  
58 Croix Lucien Mécanicien Samanal Vinh

---

VINH-BENTHUY  
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1932)

Mariage. — Nous apprenons le mariage de M. Enzo Richard, le sympathique expert-comptable de l'importante Société Samanal de notre ville, avec M<sup>lle</sup> Vanna Ramasotto, de Turin. Leur union a eu lieu par procuration en date du 5 novembre.  
Madame Richard sera parmi nous dans la première quinzaine de décembre.

.....

---

Publicités  
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 novembre 1932-6 janvier 1933)

VINH SAMANAL VINH  
VINH SAMANAL VINH



PNEUS  
HUILES  
ESSENCE  
VOITURES  
NEUVES  
D'OCCASION  
LOCATION  
RÉPARATIONS

AUTOS

TRANSPORTS SUR LE LAOS  
TRANSIT DIRECT AVEC CHALoupES MÉKONG  
Ligne VINH - DOLUONG - CUARAO - XIENKHOANG  
**Automobilistes !!**  
Adressez-vous à la SAMANAL<sup>®</sup> Vinh  
VOUS SEREZ TOUS SATISFAIT<sup>®</sup>

VINH  
SAMANAL  
PNEUS  
HUILES  
ESSENCE  
VOITURES  
NEUVES  
D'OCCASION

LOCATION  
RÉPARATIONS  
TRANSPORTS SUR LE LAOS  
TRANSIT DIRECT AVEC CHALOUPES MÉKONG  
Ligne VINH — DOLUONG — CUARAO — XIENKHOANG  
Automobilistes !!  
Adressez-vous à la SAMANAL Vinh  
VOUS SEREZ TOUS SATISFAITS

---

*Annuaire générale de l'Indochine*, 1933, p. 719 :  
Dir. : J.-H. Bœuf.

---

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM  
Année 1936  
Liste des électeurs (1.201)  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 15 février 1936)

2° — Circonscription électorale de Vinh  
11 Bœuf Jean Direct, de la Samanal Vinh  
31 Courtis Paul Employé à la Samanal Vinh  
152 Totti François Mécanicien [probablement à la Samanal] Bênthuy

---

CONSEIL FRANÇAIS DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE L'ANNAM  
Année 1938  
Liste des électeurs  
(*Bulletin administratif de l'Annam* 15 février 1938)  
[442]

17 Bœuf, Jean Ex-directeur de la Samanal Vinh  
37 Courtis, Paul Employé à la Samanal Vinh  
144 Totti, François Employé à la Samanal Vinh

---

Gouvernement général de l'Indochine,  
Rapport sur la situation administrative, économique et financière au Laos  
durant la période 1937-1938

2° Service de transport par voitures automobiles des voyageurs et des marchandises  
entre Xomcuc, Ban Naphao et Thakhek, en liaison à Ban-Naphao avec le téléphérique et à  
Xomcuc avec le chemin de fer

Longueur des parcours :  
a) de Xomcuc à Thakhek, en correspondance avec le chemin de fer à Xomcuc  
(Transport de voyageurs et bagages) : 202 kilomètres.  
b) de Ban-Nâphao à Thakhek, en correspondance avec le téléphérique à Ban-Naphao  
(transport des marchandises) : 138 Km.  
Centres desservis : Xomcuc, Latrong, Baidinh, Pou-Toc-Vou, Ban-Naphao, Thakhek.

Fréquence du service : 2 fois par semaine dans chaque sens.

a) Voyageurs

	Classe A	Classe B
Thakhek- Ban Naphao	4 \$ 20	2 \$ 10
Ban Naphao-Xomcuc	1 \$ 80	0 \$ 90
Thakhek-Xomcuc	6 \$ 00	3 \$ 00
Arrêts intermédiaires	0 \$ 03 le km	0 \$ 015 le km.

[86]

b) Messageries (G.V.)

0 \$ 15 par tonne et par kilomètre de Thakhek à Xomcuc - Minimum de perception: 0 \$ 20. Poids maximum par colis : 100 kg

c) Marchandises (P.V.)

0 \$ 10 par tonne et par kilomètre par expéditions de moins d'une tonne.

0 \$ 09 par tonne et par kilomètre par expéditions de plus d'une tonne.

(sans correspondance avec le chemin de fer).

L'exploitation de ce service a été concédée à la SAMANAL jusqu'au 31 décembre 1940 (Contrat du 8 novembre 1937).

1929 : COUP D'ACCORDÉON



Coll. Olivier Galand

SOCIÉTÉ ANONYME DES MESSAGERIES AUTOMOBILES NORD ANNAM-LAOS  
(SAMANAL)

Société anonyme au capital de 2.087.500 fr.  
divisé en 20.875 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude du greffier-notaire de Vinh (Annam)  
et de M<sup>e</sup> Jean Ackein, notaire à Hanoï (Tonkin)

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel* du...

Siège social à Vinh (Annam), boulevard Maréchal-Pétain, n° 61

PART BÉNÉFICIAIRE AU PORTEUR

faisant partie de 500 parts bénéficiaires créées à l'article 6 des statuts modifié le 3  
février 1929 et donnant droit à 1/500<sup>e</sup> de la portion des avantages attribuée aux parts  
par les articles 47 et 50 des statuts

Un administrateur (à gauche) : Coudoux

Un administrateur (à droite) : ?

39-094 Imprimerie Richard, 20, rue de Petrograd, Paris

Messageries Automobiles du Nord-Annam-Laos  
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 11 février 1939)

Le capital, après avoir été réduit de 2.087.500 fr. à 596.000 francs dans le but  
d'amortir le déficit qui figurait au bilan, va être porté à 1 million de francs par l'émission  
au pair de 4.040 actions de 100 francs. Le droit de souscription à titré irréductible est  
fixé, d'après la notice publiée au *B. A. L. O.* du 3 janvier, à 40 actions nouvelles pour 59  
anciennes.

La souscription sera ouverte du 1<sup>er</sup> au 28 février, au siège social, 104, boulevard  
Charner, à Saïgon.

AU PALAIS

Cour d'appel de Hanoï  
(Chambre civile)

Audience du vendredi 5 janvier 1940

(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1940)

Falgayrac, premier président :

.....  
Walthert contre S. A. M. A. N. A. L. — Walthert interjette appel du jugement en date  
du 25 avril 1939 du tribunal de Paix à compétence étendue de Vinh qui l'a condamné à  
payer la somme de 277 piastres plus les intérêts de droit, montant d'une facture de  
réparation et de gardiennage d'une voiture.

La cour déclare l'appel mal fondé, confirme le jugement entrepris et condamne  
Walthert aux dépens, dont distraction au profit de M<sup>e</sup> Pirou.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'INDOCHINE  
PROTECTORAT DE L'ANNAM  
Conseil français des intérêts économiques et financiers de l'Annam  
Année 1940  
(*Bulletin administratif de l'Annam* 3 avril 1940)  
[563]

40 Courtis Paul Empl. à la Samanal Vinh  
65 Gestin Yves Marie Empl. à la Samanal France

---

1943 : la Société des transports automobiles du Centre-Annam (STACA) fusionne avec les Messageries automobiles du Nord-Annam-Laos (SAMANAL) dans la [Compagnie indochinoise de Messageries automobiles](#) (CIMA).